

Moulins, le 26 février 2026

Madame, Monsieur, le Maire

Les prochaines élections municipales approchent. Comme vous le savez, le renouvellement du conseil municipal entraîne celui du conseil d'administration du CCAS.

Au titre de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, parmi les membres nommés hors conseil municipal au sein du conseil d'administration, doit figurer « *un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales* ». Cette représentation locale et de proximité est importante pour l'Udaf de l'Allier, car elle permet à l'institution de connaître les besoins et d'œuvrer au plus près des familles dans les territoires.

Afin de préparer les nombreux renouvellements de représentants familiaux dans l'Allier, nous vous informons que l'Udaf de l'Allier sollicite d'ores et déjà ses délégués familiaux, pour connaître leur souhait de renouveler ou non leur siège après les élections. L'Udaf de l'Allier a également lancé une campagne d'information et d'appel afin de susciter des candidatures et sollicite l'ensemble de ses associations familiales afin de vous proposer un(e) candidat(e).

A l'issue des élections municipales, l'Udaf de l'Allier vous remercie de transmettre par mail à l'adresse benevolat@udaf03.fr l'appel à candidature pour le conseil d'administration du CCAS de votre commune dès sa parution. L'Udaf de l'Allier reviendra vers vous pour vous transmettre sa proposition afin que vous puissiez constituer ce conseil d'administration.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

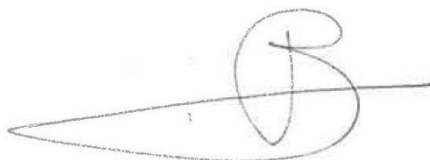
Dans l'attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Béatrice VIGNAUD,
Présidente de l'Udaf de l'Allier



Véronique POUZADOUX,
Présidente de l'AMF03



Contact : **Estelle PENAY**

☎ 04.70.48.70.65

benevolat@udaf03.fr